

### **Le fauchage différencié pour préserver la sécurité et la biodiversité**

**Les agents du Département réalisent le fauchage des bords des routes pour assurer la sécurité des usagers. Depuis plusieurs années, le Département de l'Indre pratique un fauchage différencié afin de préserver la faune et la flore.**

#### **Le fauchage différencié, c'est quoi ?**

Le fauchage différencié, ou tardif, consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés de la route pendant la période estivale et à n'intervenir qu'au début de l'automne. Pour des raisons de sécurité, le fauchage est maintenu sur une largeur de 1,20 m ainsi que dans les carrefours et les courbes. L'intervention décalée dans le temps permet aux plantes et à la petite faune d'accomplir leur cycle naturel. Le fauchage a lieu lorsque les plantes ont fleuri et fructifié et que, de leur côté, les oiseaux, insectes, petits mammifères... ont eu le temps de se reproduire. Le fauchage différencié a l'avantage de prévenir la propagation de certaines espèces qui, comme les graminées, sont gênantes et empêchent les autres espèces de pousser et de s'épanouir.

#### **Une première expérimentation dès 2008**

Le Département de l'Indre a expérimenté le fauchage différencié des bords de route dès 2008. Répartis sur l'ensemble du territoire, six tronçons (soit 51 km) ont été retenus, et ont fait l'objet d'un suivi botanique très précis.

#### **Un suivi botanique concluant**

Les premiers résultats du suivi botanique montrent clairement l'intérêt du fauchage différencié : les bas-côtés de nos routes départementales recèlent de véritables trésors de vie sauvage. Ils forment comme une zone "tampon" entre le bitume et le milieu adjacent, prairie, bois, friche ou labour. Et là, la biodiversité nous attend ! Car sur les seuls 51 km étudiés (soit 1 % du réseau départemental), se recensent près de 25 % des espèces de plantes connues dans le département de l'Indre. Parmi elles, quelques espèces rares et protégées au plan régional.

Pratiquer le fauchage différencié, c'est tout simplement, protéger la nature, la faune et la flore des bords de route ; c'est aussi s'intéresser à l'environnement direct (cultures voisines profitant des pollinisateurs...) et regarder autrement le paysage.

C'est pourquoi, depuis janvier 2022, le Département a étendu la pratique du fauchage différencié aux 4 977 kilomètres de routes qui sont sous sa responsabilité.

## CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE  
ADJOINTE

### **Direction des Routes**

Cité Administrative  
36000 Châteauroux

02 54 08 37 41

Itinéraire

Courriel

Site internet



### **DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36